

# CONDITIONS GÉNÉRALES

**Allemagne, Autriche et Suisse uniquement. 18+.** Pour participer, achetez une boîte de Pringles, allez sur Pringles.com et scannez votre boîte pour lancer le jeu en réalité augmentée et relever le défi proposé entre le 29/05/23 et le 15/10/23. Cadeaux mis en jeu : 147 bons d'achat de 300 € valables dans de nombreuses enseignes pour les personnes résidant en Allemagne et en Autriche ou un versement de 300 € via PayPal (285 CHF) pour les personnes résidant en Suisse. Le cadeau sera attribué aux participants qui réussiront le défi le plus rapidement chaque semaine. Période étendue : participations valables entre le 16/10/23 et le 03/01/24. Cadeau mis en jeu : 1 bon d'achat de 300 € valable dans de nombreuses enseignes pour les personnes résidant en Allemagne et en Autriche ou un versement de 300 € via PayPal (285 CHF) pour les personnes résidant en Suisse sera attribué au participant qui réussira le défi le plus rapidement pendant la période étendue. 1 cadeau par personne au maximum par période de participation. 1 participation maximum par jour. Accès à Internet et smartphone/tablette avec appareil photo requis. Suisse uniquement : compte PayPal requis. Participation sans obligation d'achat possible en Suisse. Conserver le ticket de caisse. Conditions générales complètes : Pringles.com.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

---

1. En participant à cette offre promotionnelle, tous les participants seront réputés avoir accepté les conditions générales et être liés par elles.
2. Cette offre promotionnelle s'adresse exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus résidant en Allemagne, en Autriche ou en Suisse.
3. Cette offre promotionnelle exclut les employés de Kellogg's, leur famille immédiate, leurs agents ou toute autre personne professionnellement liée à l'offre promotionnelle.
4. L'achat d'une boîte de Pringles porteuse de l'offre, une connexion internet et un smartphone ou une tablette sont nécessaires. Cette offre promotionnelle se déroule uniquement en ligne. Il n'est pas possible de participer par voie postale ou téléphonique. Sans obligation d'achat uniquement pour les personnes résidant en Suisse. L'accès à un appareil supplémentaire munie d'un lecteur d'image est également requis pour les participations effectuées sans achat. Voir la clause 9 pour plus de détails.
5. Seules les participations reçues via le site internet et le formulaire de participation officiels seront acceptées.
6. **Période promotionnelle principale** : L'offre commence le 29 mai 2023 à 00 h 01 et se termine le 15 octobre 2023 à 23 h 59. Cette période se divise en plusieurs phases hebdomadaires (« phase hebdomadaire ») comme indiqué ci-dessous. Les participations sont valables entre 00 h 01 et 23 h 59 tous les jours pendant la période promotionnelle principale.

Phase hebdomadaire	Heure et date de début	Heure et date de fin
1	00 h 01 le 29/05/23	23 h 59 le 04/06/23
2	00 h 01 le 05/06/23	23 h 59 le 11/06/23

3	00 h 01 le 12/06/23	23 h 59 le 18/06/23
4	00 h 01 le 19/06/23	23 h 59 le 25/06/23
5	00 h 01 le 26/06/23	23 h 59 le 02/07/23
6	00 h 01 le 03/07/23	23 h 59 le 09/07/23
7	00 h 01 le 10/07/23	23 h 59 le 16/07/23
8	00 h 01 le 17/07/23	23 h 59 le 23/07/23
9	00 h 01 le 24/07/23	23 h 59 le 30/07/23
10	00 h 01 le 31/07/23	23 h 59 le 06/08/23
11	00 h 01 le 07/08/23	23 h 59 le 13/08/23
12	00 h 01 le 14/08/23	23 h 59 le 20/08/23
13	00 h 01 le 21/08/23	23 h 59 le 27/08/23
14	00 h 01 le 28/08/23	23 h 59 le 03/09/23
15	00 h 01 le 04/09/23	23 h 59 le 10/09/23
16	00 h 01 le 11/09/23	23 h 59 le 17/09/23
17	00 h 01 le 18/09/23	23 h 59 le 24/09/23
18	00 h 01 le 25/09/23	23 h 59 le 01/10/23
19	00 h 01 le 02/10/23	23 h 59 le 08/10/23
20	00 h 01 le 09/10/23	23 h 59 le 15/10/23

7. **Période promotionnelle étendue** : À l'issue de la période promotionnelle principale, les participations reçues entre 00 h 01 le 16 octobre 2023 et 23 h 59 le 3 janvier 2024 seront prises en compte pour le concours de la période promotionnelle étendue.
8. Pour jouer, les participants doivent :
- a. Acheter une boîte de Pringles ;
  - b. À l'aide d'un smartphone ou d'une tablette, se rendre sur le site Pringles.com, créer un compte Kellogg's s'ils n'en ont pas déjà un et s'identifier grâce à l'authentification multifacteur si nécessaire ;
  - c. Ouvrir la fenêtre de réalité augmentée sur Pringles.com et scanner la boîte de Pringles pour démarrer le jeu en RA ;
  - d. Réussir le jeu en RA (le « défi ») le plus rapidement possible.
9. Participation sans obligation d'achat uniquement pour les personnes résidant en Suisse. Pour participer gratuitement, il faut suivre les étapes ci-dessous :
- a. Aller sur Pringles.com et cliquer sur le lien « Nous contacter »
  - b. Faire défiler la page jusqu'à la section « Contactez-nous par e-mail »
  - c. Sélectionner « Une question sur nos promotions ? » dans la liste déroulante « Choisissez votre question », puis cliquer sur « Continuer »
  - d. Sélectionner « autre » dans la liste déroulante « Nom de la promotion »
  - e. Sélectionner « autre » dans la liste déroulante « Problèmes avec la promotion »
  - f. Remplir le champ Message en veillant à ce que la mention « Pringles Été 2023 - sans obligation d'achat » figure en haut du message

- g. Remplir le formulaire en indiquant votre nom complet et votre adresse postale (y compris le pays de résidence), votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail
- h. Cliquer sur « Soumettre »
- i. Les participants recevront un e-mail indiquant les étapes à suivre pour lancer le jeu en réalité augmentée et relever le défi.

**10. Autres conditions de participation :**

- a. Il est possible que les smartphones avec un système d'exploitation antérieur à iOS 14 ou à Android 9 ainsi que les modèles d'iPhone 8 ou version antérieure ne permettent pas une exécution optimale du jeu, ce qui est susceptible d'avoir un impact sur le temps réalisé par le participant pour relever le défi.
- b. Le jeu en réalité augmentée peut uniquement être lancé à l'aide de la version mobile de Safari ou de Google Chrome.

11. Les gagnants doivent conserver le ticket de caisse indiquant une date et une heure d'achat durant la période promotionnelle et antérieures à celles de la participation (à l'exclusion des participations effectuées sans achat pour les personnes résidant en Suisse). Ces éléments peuvent être exigés à tout moment à des fins de validation et pour permettre aux gagnants de recevoir leur cadeau.

12. 1 participation maximum par personne et par jour durant toute la durée de l'offre. Dès qu'un participant aura participé 50 fois durant la période promotionnelle, un message s'affichera à l'écran l'invitant à fournir au Service Conseil Consommateurs la preuve d'achat ou une preuve de participation effectuée sans achat le cas échéant, correspondant à chaque participation. Si la preuve d'achat ou la preuve de participation effectuée sans achat, correspondant à chaque participation ne peut être fournie, le participant ne pourra plus prendre part à l'offre promotionnelle et toute nouvelle participation de sa part sera annulée.

13. Un cadeau maximum par personne pendant toute la période promotionnelle.

14. **Lots à gagner pendant la période promotionnelle principale :** Durant la période promotionnelle principale, 147 cadeaux sont mis en jeu, avec au minimum 7 cadeaux à gagner par phase hebdomadaire. Chaque lot comprend un (1) bon d'achat de 300 € valable dans de nombreuses enseignes pour les personnes résidant en Allemagne et en Autriche ou un (1) versement de 300 € via PayPal (285 CHF) pour les personnes résidant en Suisse.

15. **Lot à gagner pendant la période promotionnelle étendue :** Un (1) lot est mis en jeu durant la période promotionnelle étendue. Le lot comprend un (1) bon d'achat de 300 € valable dans de nombreuses enseignes pour les personnes résidant en Allemagne et en Autriche ou un (1) versement de 300 € via PayPal (285 CHF) pour les personnes résidant en Suisse.

**16. Informations complémentaires sur les cadeaux :**

- a. Les gagnants seront contactés par e-mail concernant leur cadeau sous 28 jours après avoir réussi le défi sur le site internet de Pringles.
- b. Les codes de bon d'achat peuvent être utilisés en partie ou en intégralité.
- c. Les codes de bon d'achat ne peuvent être ni transférés, ni échangés contre de l'argent, ni réédités en cas de perte.
- d. Les codes de bon d'achat ne sont ni prolongeables ni remboursables en cas de non-utilisation d'ici la date d'expiration.
- e. **Bons d'achat multi-enseignes (Allemagne et Autriche uniquement) :**

- i. Les gagnants recevront un code de bon d'achat accompagné d'une URL : <https://clients.ovationincentives.com/redeem/de/home>
- ii. L'organisateur enverra également les codes de bon d'achat et les URL aux gagnants par e-mail.
- iii. Pour utiliser leur code de bon d'achat, les gagnants devront se rendre sur la page et saisir le code.
- iv. Les gagnants devront sélectionner une enseigne et indiquer la quantité de bons d'achat souhaitée pour cette enseigne, puis ajouter les bons d'achat à leur panier.
- v. Les gagnants devront ensuite suivre la procédure de paiement pour confirmer les bons d'achat souhaités.
- vi. Une fois que les gagnants auront sélectionné leur bon d'achat, ils seront liés aux conditions générales applicables à ce bon d'achat. Ces conditions générales sont disponibles sur le site internet du fournisseur du bon d'achat, et les gagnants doivent les consulter avant de sélectionner leur bon d'achat.
  - i. Chaque code de bon d'achat multi-enseignes sera valable pendant au moins 15 mois.
  - ii. Les codes de bon d'achat peuvent être utilisés en partie ou en intégralité.
  - iii. Les codes de bon d'achat peuvent être cumulés afin d'utiliser le montant total des récompenses reçues par le gagnant. Jusqu'à 10 codes de bon d'achat peuvent être cumulés et utilisés à la fois.

**f. PayPal (Suisse uniquement) :**

- i. Les gagnants doivent posséder un compte PayPal valide.
- ii. Les gagnants seront contactés par e-mail afin de confirmer l'adresse e-mail associée à leur compte PayPal.
- iii. Les gagnants peuvent consulter les autres conditions générales liées à leur cadeau à l'adresse suivante : [https://www.paypal.com/ch/webapps/mpp/ua/legalhub-full?locale.x=en\\_CH](https://www.paypal.com/ch/webapps/mpp/ua/legalhub-full?locale.x=en_CH)

17. **Sélection des gagnants lors de la période promotionnelle principale :** Les participants qui réussissent le défi le plus rapidement lors de chaque phase hebdomadaire seront désignés gagnants (« gagnants de la semaine »). Tout lot n'ayant pas été remporté lors d'une phase sera remis en jeu avec les lots de la phase hebdomadaire suivante.
18. **Sélection du gagnant lors de la période promotionnelle étendue :** Le participant qui réussit le défi le plus rapidement au cours de la période promotionnelle étendue sera désigné gagnant final de la période promotionnelle étendue (« gagnant final »).
19. Dans l'éventualité où deux participants ou plus seraient ex æquo après avoir enregistré des temps identiques, ces derniers seront contactés pour répondre à la question suivante : « Quel serait pour toi l'apéro estival parfait ? »
20. Les participations reçues sur la base de la clause 19 ci-dessus seront évaluées par un organisme tiers indépendant selon les critères suivants :
  - a. Originalité ;
  - b. Créativité ; et
  - c. Humour

21. **Notification des gagnants lors de la période promotionnelle principale :** Les gagnants de la semaine (désignés selon le temps réalisé pour réussir le défi ou la réponse à la question de la clause 19) seront contactés par e-mail dans un délai de 28 jours après avoir réussi le défi sur le site de Pringles ou après avoir répondu à la question de la clause 19. Il leur sera demandé de présenter une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité. Si l'un des gagnants de la semaine ne répond pas à l'e-mail initial dans un délai de 14 jours, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier ce participant et de remettre le cadeau au participant avec le meilleur temps suivant lors de la phase hebdomadaire concernée.
22. **Notification du gagnant lors de la période promotionnelle étendue :** Le gagnant final (désigné selon le temps réalisé pour réussir le défi pendant la période promotionnelle étendue ou selon sa réponse à la question de la clause 19) sera contacté par e-mail dans un délai de 28 jours suivant la fin de la période promotionnelle étendue. Il pourra lui être demandé de présenter une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité. Si le gagnant final ne répond pas à l'e-mail initial dans un délai de 14 jours, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier ce participant et de remettre le cadeau au participant avec le meilleur temps suivant lors de la période promotionnelle étendue.
23. **Acceptation et livraison des cadeaux :** Les gagnants de la semaine (« gagnants ») ou le gagnant final (« gagnant final ») à qui il n'est pas demandé de fournir une pièce d'identité ou une preuve d'éligibilité devront surveiller l'arrivée d'un e-mail leur confirmant qu'ils ont gagné. Une fois qu'un gagnant a présenté une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité (si cela lui a été demandé), il est tenu de surveiller l'arrivée d'un e-mail lui confirmant qu'il a gagné. Veuillez compter jusqu'à 90 jours pour la livraison du cadeau à l'adresse e-mail associée à votre compte Kellogg's, même si nous nous efforcerons de l'envoyer dans un délai de 28 jours.
24. Dans le cas peu probable où un cadeau n'arriverait pas dans les 90 jours suivant la confirmation de la récompense, les gagnants auront 28 jours supplémentaires pour informer l'organisateur en se rendant sur la page Nous contacter sur Pringles.com. Si un gagnant n'informe pas l'organisateur dans ce délai, l'organisateur se réserve le droit de ne pas remettre à nouveau le cadeau ou de limiter sa valeur à sa seule discrétion.
25. À l'issue de la période promotionnelle étendue, dans l'éventualité où des cadeaux seraient refusés, non remis, non réclamés ou retournés à l'expéditeur, ou si un gagnant est disqualifié pour toute violation des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer ces cadeaux au participant avec le meilleur temps suivant pendant la période promotionnelle étendue. Cela dépendant entièrement des cadeaux gagnés durant la période de l'offre promotionnelle, le nombre de cadeaux disponibles dans ce cas ne pourra être connu à l'avance. Les éventuels gagnants par ce biais seront informés par e-mail dans un délai de 28 jours ouvrables à compter de la fin de la période de l'offre promotionnelle étendue.
26. **Modération :** L'organisateur refusera les participations dans le cadre de la clause 19 qui, selon son avis raisonnable :
- a. seraient, de par leur contenu, de nature injurieuse ou pourraient nuire au nom, à la réputation ou à l'image de marque de l'organisateur ;
  - b. contiendraient de fausses déclarations, des propos à caractère diffamatoire ou insultant, notamment, mais sans s'y limiter, à l'égard de l'organisateur (et de ses partenaires) ; ou enfin qui seraient de nature à promouvoir toute idéologie politique.

27. Il relève de la responsabilité du gagnant de fournir des coordonnées exactes afin de recevoir le cadeau. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable de la non-livraison d'un cadeau si le gagnant a fourni des coordonnées erronées. L'adresse postale d'un gagnant ne peut être modifiée après sa participation.
28. Il pourra être demandé aux gagnants de prendre part à des communications publicitaires sans aucune contrepartie, sous réserve de leur accord préalable. Les gagnants sont libres de renoncer à participer à ces activités, et leur participation ne constitue pas une condition à l'acceptation d'un cadeau.
29. L'organisateur décline toute responsabilité pour les participations ou les demandes de prix qui sont mal acheminées, perdues, tardives ou corrompues en cours d'acheminement vers ou depuis l'organisateur pour des raisons de dysfonctionnement informatique, de virus, de bug, de retard ou toute autre raison. L'organisateur ne pourra être tenu responsable si les gagnants lui fournissent des informations incorrectes ou inexactes au moment de la demande.
30. Il relève de la responsabilité du gagnant de s'acquitter des éventuelles taxes applicables pour obtenir son cadeau.
31. Ni l'organisateur, ni ses agences ou sociétés affiliées ne pourront être tenus responsables en cas de perte (y compris, sans s'y limiter, les pertes indirectes, spéciales ou immatérielles ou les pertes de bénéficiaires), de frais ou de préjudice subis (qu'ils découlent ou non d'une négligence du fait de quiconque) dans le cadre de la présente offre promotionnelle ou de l'acceptation ou de l'utilisation de l'offre, à l'exception de la responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de la loi. Rien n'exclura la responsabilité de l'organisateur en cas de décès ou de blessure résultant de sa négligence.
32. Aucune alternative ou contre-valeur pécuniaire ne sera proposée pour aucun cadeau. Si, pour quelque raison que ce soit, une partie d'un cadeau n'est pas disponible comme prévu, l'organisateur se réserve le droit de le remplacer par un cadeau de valeur égale ou supérieure. Sauf accord contraire rédigé par l'organisateur, les cadeaux seront uniquement attribués directement aux gagnants.
33. Dans la mesure où la loi le permet, toute décision de l'organisateur relative à cette offre promotionnelle est finale et sans appel, et aucune correspondance ne sera engagée à ce sujet. Les tribunaux compétents auront le dernier mot en cas de litige. En participant à cette offre, vous acceptez les présentes conditions générales et êtes pleinement lié à toutes les règles énoncées.
34. L'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'éliminer ou de disqualifier toute participation ou tout participant qu'il considère en violation avec les présentes conditions générales ou avec l'esprit de l'offre promotionnelle.
35. En cas de circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur, ou en cas de fraude, d'abus, et/ou d'une erreur (humaine ou informatique) qui affecte ou pourrait affecter le bon déroulement de l'offre promotionnelle ou l'attribution des cadeaux, et uniquement dans les cas où cela est inévitable, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'offre promotionnelle ou les présentes conditions générales, à tout moment, mais s'efforcera toujours de minimiser les conséquences sur les participants afin d'éviter toute déception.

36. L'organisateur ne sera pas tenu responsable de tout manquement à ses obligations ou de tout retard dans l'exécution de ses obligations dans le cadre des présentes conditions générales si un acte, une omission, un événement ou une circonstance se produit, causé par (mais sans s'y limiter) des crises sanitaires mondiales ou régionales, une épidémie, une pandémie, des conditions météorologiques, un incendie, une inondation, une grève, un ouragan, un conflit de travail, une guerre, une activité terroriste, des hostilités, des troubles politiques, des émeutes, des troubles civils, une famine, la peste ou d'autres catastrophes naturelles et cas de force majeure, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'organisateur.
37. L'organisateur se réserve le droit de vérifier toutes les participations et tous les gagnants, de refuser de remettre un prix, de retirer l'attribution d'un prix ou de mettre un terme à toute participation à cette offre promotionnelle, s'il existe des motifs raisonnables de penser qu'il y a une violation des présentes conditions générales ou des instructions dans le cadre des conditions de participation à cette offre ou si un participant a obtenu un avantage déloyal pour participer à cette offre ou a gagné en ayant recours à des moyens frauduleux.
38. Toutes les participations doivent être faites directement par la personne participant à l'offre promotionnelle. Les participations groupées effectuées par des établissements commerciaux, des groupes de consommateurs ou des tiers ne seront pas acceptées. Les participations incomplètes ou illisibles, effectuées au moyen de macros ou d'autres moyens automatisés, et les participations qui ne satisfont pas aux exigences de l'intégralité de ces conditions générales seront disqualifiées et ne seront pas prises en compte. S'il apparaît clairement qu'un participant utilise un ordinateur ou des ordinateurs pour contourner la présente condition, en utilisant par exemple un « script », la « force brute », en masquant son identité via la manipulation des adresses IP, ou en utilisant des identités autres que la sienne ou tout autre moyen automatisé afin d'augmenter le nombre de ses participations à l'offre dans un sens qui ne correspondrait pas au règlement de l'offre promotionnelle, les participations effectuées par ladite personne seront disqualifiées, et toutes les récompenses obtenues par ce biais seront annulées.
39. Les données personnelles fournies par les participants seront traitées en vertu de la Politique de confidentialité de l'organisateur et ne seront utilisées que dans le cadre de cette offre promotionnelle et à aucune autre fin sauf autorisation explicite du participant.

Allemagne et Autriche : <https://www.pringles.com/de/privacy-policy.html>

Suisse : <https://www.pringles.com/at/privacy-policy.html>

40. Les photos et les images utilisées dans le cadre de cette offre promotionnelle et des cadeaux mis en jeu sont uniquement fournies à titre d'illustration et peuvent ne pas être conformes à la réalité.
41. En cas de contradiction entre les présentes conditions générales et les détails figurant dans tout matériel promotionnel, les modalités des conditions générales prévalent.
42. Les présentes conditions générales sont régies par le droit du pays concerné, et tous les participants sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux du pays concerné.

ORGANISATEUR : Kellogg Europe Trading Limited. Siège social : 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin.